

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} MAI 2017

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1^{ER} MAI 2017 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s : Mme Marie Diamant, Mme Jacqueline Poirier, Mme Emmanuelle Garnaud, M. Claude Caron, et M. Vincent More

Absent(e)s: Mme Hélène Roussel et M. Stéphane Fraser

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent : Le directeur général / secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19h34 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par le maire, M. Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-98

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Correction du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2016

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2016-10-254 se lira comme suit :

Demande d'aide financière dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL) – volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – réalisation des travaux

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL) – volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE le rapiéçage mécanisé localisé du chemin Fraserville et le traitement de fissures du chemin du Lac ont été identifiés, que des travaux de réalisation s'imposent pour corriger la situation, le projet est estimé à 100 294 \$;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Rivière-du-Loup a obtenu un avis favorable du MTMDET;

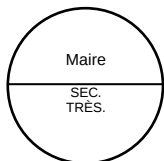
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

QUE le conseil municipal mandate M. Louis Breton, directeur général, à présenter une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme RRRL volet RIRL.

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2016-10-255 se lira comme suit :

Demande d'aide financière dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL) – volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL) – élaboration des plans et devis

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du programme de réhabilitation du réseau routier local (RRRL) – volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL);



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MAI 2017

ATTENDU QUE la réfection de ponceaux près de l'intersection du chemin du Lac et du chemin Fraserville a été identifiée, qu'une étude ainsi que des plans et devis s'imposent pour corriger la situation, le projet est estimé à 12 000 \$;

ATTENDU QUE l'intersection de la rue des Îles et de la côte de la Mer a été identifiée dangereuse et qu'une étude ainsi que des plans et devis s'imposent pour corriger la situation, le projet est estimé à 22 500 \$;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Rivière-du-Loup a obtenu un avis favorable du MTMDET;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

QUE le conseil municipal mandate M. Louis Breton, directeur général, à présenter une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du programme RRRL volet RIRL.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-99

QUE le conseil municipal adopte les modifications indiquées au procès-verbal de la séance du 3 octobre 2016.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 avril 2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-100

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 3 avril 2017.

INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Information du maire

- M. Vincent More indique qu'il y a eu une conférence de presse le vendredi 28 avril dernier à l'Auberge du Portage pour annoncer l'attribution d'une subvention de 500 000 \$ du programme PIC 150 de Développement Économique Canada (DEC) dans le cadre du projet Espace villégiature. La municipalité est en attente d'une confirmation sur une autre demande d'aide financière d'environ 1 000 000 \$ pour boucler son plan de financement et réaliser la totalité du projet.
- M. Vincent More mentionne que le conseil municipal a rencontré quelques membres du conseil de la Fabrique le jeudi 27 avril dernier pour cheminer dans le transfert de propriété des immeubles religieux patrimoniaux que sont l'église et le presbytère.
- La soirée de reconnaissance des bénévoles a eu lieu le vendredi 28 avril dernier également. La participation des bénévoles à la soirée était encore au rendez-vous. C'est un franc succès pour la municipalité.

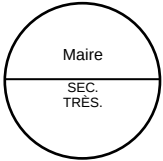
6. Information des conseiller(ère)s

Nil

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

7. Ajustement de la rémunération pour le personnel affecté aux élections et de référendums municipaux

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir d'adopter la rémunération pour le personnel affecté aux élections et référendums municipaux;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MAI 2017

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une copie du règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux (RLRQ c E-2.2, r 2) et qu'il en a pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la rémunération du personnel affecté aux élections et référendums municipaux démontre que le montant forfaitaire n'est même pas à la mesure du nouveau taux horaire minimal établi à 11,25 \$/h au Québec;

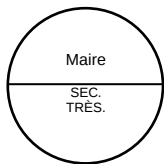
CONSIDÉRANT QUE la municipalité éprouve des difficultés à recruter le personnel électoral nécessaire à la tenue d'une élection ou d'un référendum sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-101

QUE le conseil municipal ajuste la rémunération du personnel affecté aux élections et référendums de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage à partir du 1^{er} mai 2017 et jusqu'à nouvel ordre comme suit :

Président d'élection			
Lorsqu'il y a confection et révision de la liste électoral	Le plus élevé entre 468 \$ et 0,532 \$ / électeur		
Lorsqu'il y a confection ou révision de la liste électoral	Le plus élevé entre 278 \$ et 0,318 \$ / électeur		
Lorsqu'il y a ni confection ni révision de la liste électoral	Le plus élevé entre 96 \$ et 0,101 \$ / électeur		
Pour le jour du vote par anticipation	312 \$		
Pour le jour du scrutin	468 \$		
Secrétaire d'élection	¾ de la rémunération totale du président d'élection		
Trésorier			
Pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé	96 \$		
Pour chaque rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé	35 \$ par candidat du parti lors de l'élection		
Pour chaque rapport financier d'un candidat autorisé	43 \$		
Pour chaque rapport financier d'un parti autorisé	183 \$		
Responsable de registre			
Si fonctionnaire de la municipalité	Selon le taux horaire du fonctionnaire		
Si non fonctionnaire de la municipalité	12 \$ /h		
Réviseur commission de révision	13 \$ / h		
Secrétaire commission de révision	12 \$ / h		
Agent commission de révision	12 \$ / h		
	Formation (environ 3 h)	Jour du vote par anticipation (environ 10 h)	Jour du scrutin (environ 12 h)
Scrutateur bureau de vote	13 \$ / h	13 \$ / h	13 \$ / h
Secrétaire bureau de vote	12 \$ / h	12 \$ / h	12 \$ / h
Primo accueil et sécurité	12 \$ / h	12 \$ / h	12 \$ / h
Président table de vérification	13 \$ / h	13 \$ / h	13 \$ / h
Membre table de vérification	12 \$ / h	12 \$ / h	12 \$ / h



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MAI 2017

8. Première révision du budget 2017

ATTENDU QU'une révision budgétaire est un exercice normal qui relève d'une saine gestion des ressources de la municipalité pour faire face à ses obligations et responsabilités;

ATTENDU QU'une révision budgétaire permet d'ajuster les projets de la municipalité en cours d'année en fonction des ajustements contextuels, des corrections administratives et des changements voulus par le conseil municipal;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire deux révisions budgétaires annuellement, soit l'une en mai-juin et l'autre en septembre-octobre;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit budget révisé 1 et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE les écarts significatifs s'expliquent comme suit :

Revenus de fonctionnement

- Taxes foncières – Il est normal que des écarts soient présents, car il est difficile d'établir des prévisions justes sur les changements de valeur des immeubles (nouvelles constructions, rénovations majeures, etc.). Toutefois, l'administration municipale a omis d'effectuer un transfert entre les taxes d'opération du réseau d'aqueduc vers les taxes foncières d'ensemble pour assurer que les frais d'exploitation des immeubles publics soient absorbés par l'ensemble des contribuables. Cette omission n'affecte en rien les contribuables et elle est de toute façon résorbée par les fonds propres de la municipalité.
- Autres revenus – Le conseil municipal a abandonné la vente du terrain municipal dans le secteur des îles. Lors de l'adoption du budget initial, un revenu anticipé de 25 000 \$ était prévu pour la vente du terrain municipal. L'impact sur le budget est uniquement de 25 000 \$ en moins, même si depuis, une expertise a démontré que sa valeur pour les promoteurs serait plutôt de 81 500 \$, mais la vente se fera ultérieurement.

Dépenses de fonctionnement

- Hygiène du milieu – Il y a eu un reclassement entre le budget de fonctionnement et d'investissement pour le projet de remplacement d'une pompe à l'usine du parc de l'Amitié de l'ordre de (3 250 \$) et un ajout pour les travaux sur les cours d'eau en zone agricole de l'ordre de 8 000 \$ (cette dernière dépense est compensée par un revenu identique et payée par les contribuables affectés).
- Aménagement et développement – Des réparations de mise au point ont été nécessaires pour le nouveau véhicule de service de la municipalité. Ce véhicule de service a aussi été l'objet d'un accrochage qui a occasionné environ 2 500 \$ de dépenses, mais qui sera remboursé par un revenu d'assurance du même ordre.
- Loisirs et Culture – Le projet de ski de fond a connu un franc succès auprès des écoles de la commission scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup et des familles. Ce projet a généré des revenus extraordinaires de location d'équipement d'environ 2 500 \$, mais aussi des dépenses supplémentaires d'environ 7 000 \$ pour ajouter du personnel lors des heures de pointe.

Conciliation à des fins fiscales en fonctionnement

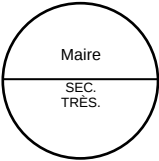
- Financement du fonctionnement – Il y a eu une erreur administrative d'appropriation de 72 745 \$ pour des projets qui ne peuvent pas faire l'objet d'appropriation.
- En somme, la municipalité se retrouve en situation de ne plus pouvoir transférer de montant entre le budget de fonctionnement et celui d'investissement, puis elle doit puiser 5 498 \$ dans ces excédents non affectés pour boucler son budget de fonctionnement.

Revenus d'investissement

- Paiements de transfert – Il y a abandon du projet des ouvrages de protection côtière, il s'agit d'un montant anticipé de 324 500 \$ de moins en revenu. Il y a aussi eu des retraits au niveau de la TECQ de l'ordre de -31 500 \$ et l'ajout de la subvention PNHA d'environ +11 000 \$.

Dépenses d'investissement

- Voirie et Transport – Il y a abandon du projet des ouvrages de protection côtière, il s'agit d'un montant anticipé de 324 500 \$ de moins en dépense. Puis, l'administration municipale anticipe une dépense de 100 000 \$ plutôt que 125 000 \$ pour le projet d'éclairage de la côte de l'Église.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MAI 2017

- Hygiène du milieu – Il y a eu un reclassement entre le budget de fonctionnement et d'investissement pour le projet de remplacement d'une pompe à l'usine du parc de l'Amitié de l'ordre de 3 250 \$.
- Loisirs et Culture – Il y a ajustement des projets au quai (plate-forme, escalier, passerelle, bollards), les dépenses anticipées sont moins élevées de 6 500 \$, car le conseil municipal a abandonné l'idée de faire une gloriette au bout du quai comme il y avait auparavant. Il y a aussi un ajustement des dépenses d'environ 11 000 \$ pour l'achat d'exerciseurs pour l'aménagement du parc des Îles. Cette dernière dépense est entièrement remboursée par la subvention PNHA du même ordre.

Conciliation à des fins fiscales en investissement

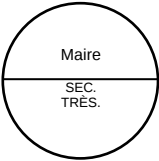
- Financement de l'investissement – La municipalité procède à un règlement d'emprunt de 80 357 \$ au lieu de 82 184 \$.
- En somme, la municipalité se retrouve en situation de puiser 109 728 \$ supplémentaires dans ses excédents non affectés, excédents affectés, fonds et réserves.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-102

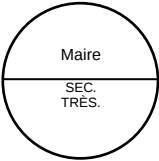
QUE le conseil municipal adopte le budget révisé 1 de l'année 2017 suivant :

	Budget initial année 2017	Budget révisé 1 année 2017	Écart
REVENUS DE FONCTIONNEMENT			
TAXES FONCIÈRES SUR L'ENSEMBLE	(1 326 015 \$)	(1 324 642 \$)	1 373 \$
TAXES FONCIÈRES SUR UNE AUTRE BASE	(296 242 \$)	(303 044 \$)	(6 802 \$)
TENANT LIEU DE TAXES	(26 871 \$)	(26 750 \$)	121 \$
SERVICES RENDUS	(80 400 \$)	(80 765 \$)	(365 \$)
PAIEMENTS DE TRANSFERT	(305 182 \$)	(304 983 \$)	199 \$
AUTRES REVENUS	(166 052 \$)	(142 972 \$)	23 983 \$
TOTAL – REVENUS DE FONCTIONNEMENT	(2 200 762 \$)	(2 183 156 \$)	17 606 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
ADMINISTRATION MUNICIPALE	439 008 \$	440 656 \$	1 648 \$
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	226 770 \$	226 220 \$	(550 \$)
VOIRIE & TRANSPORT	439 512 \$	441 007 \$	1 495 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	264 281 \$	268 306 \$	4 025 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	0 \$	0 \$	0 \$
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	159 702 \$	164 057 \$	4 355 \$
LOISIRS & CULTURE	420 786 \$	427 992 \$	7 206 \$
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	0 \$	0 \$	0 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	130 164 \$	130 173 \$	9 \$
AMORTISSEMENT	335 000 \$	335 000 \$	0 \$
TOTAL – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 415 223 \$	2 433 411 \$	18 188 \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT			
AVANT CONCILIATION	214 461 \$	250 255 \$	35 794 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
IMMOBILISATIONS	(335 000 \$)	(335 000 \$)	0 \$
PROPRIÉTÉS À VENDRE	0 \$	0 \$	0 \$
PLACEMENTS ET PARTICIPATIONS	0 \$	0 \$	0 \$
FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT	(72 745 \$)	0 \$	72 745 \$
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	90 243 \$	90 243 \$	0 \$
AFFECTATION À L'INVESTISSEMENT	103 041 \$	0 \$	(103 041 \$)



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MAI 2017

EXCÉDENT(DÉFICIT) NON AFFECTÉ	0 \$	(5 498 \$)	(5 498 \$)
EXCÉDENT(DÉFICIT) AFFECTÉ	0 \$	0 \$	0 \$
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS	0 \$	0 \$	0 \$
TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(214 461 \$)	(250 255 \$)	(35 794 \$)
EXCÉDENT(DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT			
APRÈS CONCILIATION	0 \$	0 \$	0 \$
REVENUS D'INVESTISSEMENT			
TAXES FONCIÈRES SUR L'ENSEMBLE	0 \$	0 \$	0 \$
TAXES FONCIÈRES DE SECTEUR	0 \$	0 \$	0 \$
TAXES FONCIÈRES SUR UNE AUTRE BASE	0 \$	0 \$	0 \$
PAIEMENTS DE TRANSFERT	(2 196 103 \$)	(1 849 854 \$)	346 249 \$
AUTRES REVENUS	(250 000 \$)	(250 000 \$)	0 \$
TOTAL – REVENUS D'INVESTISSEMENT	(2 446 103 \$)	(2 099 854 \$)	346 249 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
ADMINISTRATION MUNICIPALE	25 210 \$	25 000 \$	(210 \$)
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	10 000 \$	10 000 \$	0 \$
VOIRIE & TRANSPORT	484 000 \$	134 500 \$	(349 500 \$)
HYGIÈNE DU MILIEU	55 890 \$	59 140 \$	3 250 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	0 \$	0 \$	0 \$
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	0 \$	0 \$	0 \$
LOISIRS & CULTURE	2 499 062 \$	2 504 132 \$	5 070 \$
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	0 \$	0 \$	0 \$
TOTAL – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 074 162 \$	2 732 772 \$	(341 390 \$)
EXCÉDENT(DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT			
AVANT CONCILIATION	628 059 \$	632 918 \$	4 859 \$
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
PROPRIÉTÉS À TITRE D'INVESTISSEMENT	0 \$	0 \$	0 \$
PLACEMENTS À TITRE D'INVESTISSEMENT	0 \$	0 \$	0 \$
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	(82 184 \$)	(80 357 \$)	1 827 \$
AFFECTATION DU FONCTIONNEMENT	(103 041 \$)	0 \$	103 041 \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) NON AFFECTÉ	(412 134 \$)	(89 646 \$)	322 488 \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) AFFECTÉ	(30 700 \$)	(462 916 \$)	(432 216 \$)
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS	0 \$	0 \$	0 \$
TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(628 059 \$)	(632 918 \$)	4 859 \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT			
APRÈS CONCILIATION	0 \$	0 \$	0 \$



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MAI 2017

9. Appropriation et réaffectation des excédents non affectés, excédents affectés, fonds et réserves

ATTENDU QUE la municipalité possède un excédent accumulé non affecté, des excédents accumulés affectés, des réserves financières et des fonds réservés totalisant 757 537 \$ au 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE la municipalité effectue des réaffectations à somme nulle avec son excédent accumulé non affecté, ses excédents accumulés affectés, ses réserves financières et ses fonds réservés;

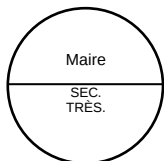
ATTENDU QUE la municipalité effectue ensuite des appropriations d'un montant total de 558 060 \$ sur son excédent accumulé non affecté, ses excédents accumulés affectés, ses réserves financières et ses fonds réservés, pour compléter son budget révisé 1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-103

QUE le conseil municipal adopte les réaffectations et appropriations suivantes :

DESCRIPTION	ÉTATS FINANCIERS AU 31-12-2016	RÉAFFECTATIONS EN DATE DU 01-05-2017	APPROPRIATIONS POUR BUDGET RÉVISÉ 1 EN DATE DU 01-05-2017	SOLDE AU LIVRE EN DATE DU 01-05-2017
EXCÉDENT NON AFFECTÉ	19 823 \$	+ 108 739 \$	- 95 144 \$	33 418 \$
EXCÉDENT AFFECTÉ	683 155 \$			111 500 \$
RÔLE D'ÉVALUATION	32 500 \$	- 15 000 \$		17 500 \$
PARC DES ÎLES	30 700 \$	- 30 700 \$		0 \$
CAMION INCENDIE	64 020 \$	- 64 020 \$		0 \$
CONVERSION ÉCLAIRAGE AU DEL	70 000 \$	- 70 000 \$		0 \$
ÉCLAIRAGE CÔTE DE L'ÉGLISE	145 745 \$	- 145 745 \$		0 \$
PATRIMOINE	2 100 \$	- 2 100 \$		0 \$
RÉFECTION DU MUR PISCINE	75 000 \$	- 75 000 \$		0 \$
ESPACE VILLÉGIATURE / PISCINE MUN.	172 307 \$	+ 290 609 \$	- 462 916 \$	0 \$
STABILISATION DETTE AQU CENTRE	81 072 \$			81 072 \$
PRÉVENTION BRIS AQU CENTRE	9 711 \$	+ 2 129 \$		11 840 \$
STABILISATION DETTE PARC AMITIÉ	0 \$			0 \$
PRÉVENTION BRIS AQU AMITIÉ	0 \$	+ 941 \$		941 \$
PRÉVENTION BRIS ÉGOUTS AMITIÉ	0 \$	+ 147 \$		147 \$
FONDS RÉSERVÉS	54 559 \$			54 559 \$
PARC & ESPACE VERT	0 \$			0 \$
SOLDE POUR RÉGL. D'EMPRUNT	0 \$			0 \$
FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT	54 559 \$			54 559 \$
RÉSERVES FINANCIÈRES	0 \$			0 \$
NIL	0 \$			0 \$



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MAI 2017

TOTAL	757 537 \$	0 \$	(558 060 \$)	199 477 \$

10. Appropriation des revenus reportés parcs et espaces verts pour le projet du parc des îles Julie-Gagné

ATTENDU QUE la municipalité possède un compte de revenu reporté parcs et espaces verts qui totalise 19 751 \$ au 31 décembre 2016 et que ce compte doit servir à l'aménagement de parc et espace vert;

ATTENDU QUE la municipalité anticipe une augmentation du compte de revenu reporté parcs et espaces verts d'environ 11 000 \$ durant l'année 2017;

ATTENDU QUE la municipalité a identifié la finalisation du projet d'aménagement du parc des îles Julie-Gagné dans son programme triennal d'immobilisations 2017-2019;

ATTENDU QUE le budget total du projet se chiffre à 30 700 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-104

QUE le conseil municipal adopte l'appropriation de la totalité du solde du compte revenu reporté parcs et espaces verts au 31 décembre 2017 et complète, au besoin, le budget de l'aménagement du parc des îles Julie-Gagné avec l'excédent non affecté accumulé.

11. Frais de la vérification comptable

Encore une fois cette année, les frais pour effectuer l'audition annuelle des états financiers ont considérablement dépassé les prévisions budgétaires fixées sur le contrat octroyé à Mallette, et ce, malgré le fait que l'administration municipale ait bien progressé dans cet exercice comptable.

L'administration municipale est très satisfaite du mandat accompli par Mallette, mais tient aussi à lui signifier qu'il y a un ajustement à faire dans la gestion du contrat, car les frais de vérification annuelle devraient être beaucoup plus près de ce qui est indiqué au contrat.

L'administration municipale sera en renouvellement pour son contrat de vérification de ses états financiers cette année et elle imposera des dispositions plus strictes dans la prochaine demande de soumission pour s'assurer d'un meilleur contrôle sur les frais de vérification annuelle.

12. Désignation d'une personne responsable à l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir de désigner une personne responsable à l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, conformément à Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ c A-2.1, art. 8);

ATTENDU QU'il est inscrit que M. Vincent More est la personne responsable à l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels dans le registre de la Commission d'accès à l'information du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-105

QUE le conseil municipal désigne Mme Nadine Caron, secrétaire-trésorière adjointe, comme personne responsable à l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels pour la municipalité de Notre-Dame-du-Portage.

13. Adhésion à la Coalition des organisations acadiennes du Québec (COAQ)

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'adhésion à la COAQ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est sensible à la mission de l'organisme, mais qu'elle ne se sent pas concernée;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des membres présents,

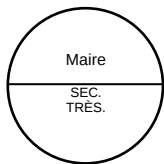
2017-05-106

QUE le Conseil municipal n'adhère pas à la COAQ.

14. Adhésion à l'Association forestière bas-laurentienne

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'adhésion à la AFBL;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire renouveler son adhésion pour l'année 2017-2018 ;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MAI 2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Marie Diament et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-107

QUE le conseil municipal renouvelle son adhésion pour l'année 2017-2018.

15. Réclamation de Mme Lise Lemieux et M. André Pelletier, propriétaires du 474, route du fleuve

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une réclamation de Mme Lise Lemieux et de M. André Pelletier le 20 avril 2017 pour dommages à la toile qui recouvre leur abri d'auto;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lise Lemieux et M. André Pelletier jugent que le « mauvais déneigement » fait le lien de cause à effet pour ces dommages et exigent un remboursement de 114,98 \$;

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'inspection et une rencontre avec les propriétaires ont été faits;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale en arrive à la conclusion qu'il y a eu déneigement normal en face de la propriété concernée et que la municipalité n'a aucune responsabilité ou obligation face aux réclamations concernant le service de déneigement, conformément au contrat liant la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et JS Construction inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-108

QUE le conseil municipal rejette cette réclamation, recommande fortement aux propriétaires d'éloigner leur abri d'auto de l'emprise de la route du Fleuve pour éviter que ce genre d'incident ne survienne à l'avenir, et invite Mme Lise Lemieux et M. André Pelletier à s'entendre directement avec l'entreprise qui a la responsabilité et l'obligation de traiter les demandes de réclamation, soit JS Construction inc.

16. Demande de drainage du terrain municipal de Mme Annie Pineault et M. Jonathan Loquet, propriétaires du 556, rue de la Colline

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de Mme Annie Pineault et M. Jonathan Loquet pour effectuer le drainage du terrain municipal situé à l'intersection de la route de la Montagne et de la côte de l'Église afin de protéger leur immeuble au 556, rue de la Colline;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires considèrent que l'eau du drain d'évacuation remonte dans le garage et que cela semble être dû au changement de pente du fossé suite aux travaux d'aqueduc effectués en 2012;

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'inspection et une rencontre avec les propriétaires ont été faits;

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale en arrive à la conclusion que le drainage du terrain se fait adéquatement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-109

QUE le conseil municipal demande tout de même à ce qu'une intervention préventive soit faite pour améliorer le drainage du terrain municipal situé à l'intersection de la route de la Montagne et de la côte de l'Église.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

17. Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2017

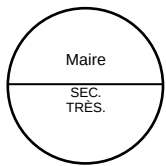
ATTENDU QUE la semaine nationale de la santé mentale, qui se déroule du 1^{er} au 7 mai, lance sa campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « 7 astuces pour se recharger »;

CONSIDÉRANT QUE les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécois et des Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MAI 2017

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne sur <http://smq-bsl.org>;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- en proclamant le lancement la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-110

QUE le conseil municipal proclame la semaine du 1^{er} au 7 mai 2017 semaine de la santé mentale dans la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des 7 astuces pour se recharger.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

18. Suivi du comité consultatif en urbanisme (CCU)

571, route du Fleuve - rénovation des fenêtres

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover deux fenêtres qui seront remplacées par deux fenêtres en PVC de même apparence;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-111

QUE le conseil municipal accepte et maintienne la recommandation du CCU en ces termes.

489, route de la Montagne – transformation des fenêtres

ATTENDU QUE la demande consiste à modifier deux fenêtres de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-112

QUE le conseil municipal accepte et maintienne la recommandation du CCU en ces termes.

587, route du Fleuve - rénovation des fenêtres

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover des fenêtres et à les remplacer par des fenêtres à battants en PVC;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-113

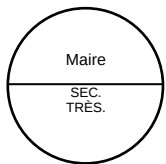
QUE le conseil municipal accepte et maintienne la recommandation du CCU en ces termes.

566, route du Fleuve – rénovation toiture et galerie

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover la toiture et la galerie avant avec de nouveaux matériaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter les travaux tels que demandés;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MAI 2017

2017-05-114

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des membres présents,

QUE le conseil municipal accepte et maintienne la recommandation du CCU en ces termes.

565, route du Fleuve – transformation d'une résidence

ATTENDU QUE la demande consiste à démolir la partie arrière de la résidence afin d'en construire une nouvelle qui sera plus petite et plus fonctionnelle. Le projet prévoit aussi :

- ajout d'une porte-fenêtre sur le mur gauche
- rénovation et modification de certaines fenêtres
- ajout de volets
- modification et rénovation des galeries
- modification de l'aménagement paysager

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-115

QUE le conseil municipal accepte et maintienne la recommandation du CCU en ces termes.

565, route du Fleuve – implantation d'un cabanon

ATTENDU QUE la demande consiste à l'implantation d'un cabanon dans la cour latérale gauche;

CONSIDÉRANT QUE le CCU se questionne sur l'apparence du revêtement et sur l'emplacement proposé puisqu'un arbre doit être abattu pour procéder à l'implantation;

CONSIDÉRANT QUE le CCU demande à l'inspecteur de fournir des photos supplémentaires de l'emplacement au conseil municipal afin de bien analyser le secteur d'implantation pour ne pas causer de contraintes aux voisins immédiats;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'analyser le secteur d'implantation du nouveau cabanon à partir des nouvelles photos et d'accepter le type de cabanon qui sera peint en blanc comme la résidence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-116

QUE le conseil municipal juge que l'implantation du cabanon est correcte et accepte les travaux tels que demandés.

660, route du Fleuve – rénovation de fenêtres

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer deux fenêtres par des fenêtres en PVC avec des motifs différents;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-117

QUE le conseil municipal accepte et maintienne la recommandation du CCU en ces termes.

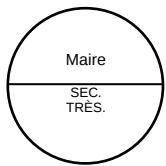
419, route du Fleuve – construction d'une résidence

ATTENDU QUE la demande consiste à procéder à la construction d'une nouvelle résidence lorsque la demande de démolition du bâtiment actuel sera autorisée par le conseil municipal;

ATTENDU QUE les propriétaires ont assisté à la réunion afin de présenter le projet de construction et répondu aux questions du comité;

CONSIDÉRANT QU'une partie des membres du CCU est favorable au projet et que le reste des membres se questionne sur le type de bâtiment proposé, son architecture, le dimensionnement des fenêtres sur la façade sud, l'absence de débordé de toit et l'impact d'autoriser ce style d'architecture dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a procédé à l'analyse selon les critères et objectifs du PIIA;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MAI 2017

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la construction de la résidence seulement s'il est convaincu que le style de bâtiment proposé cadre bien avec les objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a fait l'analyse du projet selon les objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE les opinions sont partagées sur l'architecture « contemporaine » du projet selon les membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une interprétation du PIIA actuel sur la relation entre l'architecture plutôt « traditionnelle » et celle plutôt « contemporaine »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-118

QUE le conseil municipal accepte la demande telle quelle, tout en recommandant de revoir le dimensionnement des fenêtres sur la façade du côté de la route du Fleuve.

281, route du Fleuve – rénovation d'une résidence

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover les lucarnes et les pignons de la résidence;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a déjà statué sur cette demande et que le propriétaire a déposé de nouvelles informations justificatives à sa demande;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a pris connaissance des nouvelles informations et qu'il juge raisonnable de recommander les matériaux choisis par le propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter les travaux tels que demandés, mais souhaite aussi que le reste des rénovations extérieures soient exécutées dans les plus brefs délais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-119

QUE le conseil municipal refuse la demande, car il est d'avis qu'un seul matériau doit composer le revêtement de la résidence. Le changement de revêtement doit être fait en une seule fois et en entier avec un même matériau qui devra être approuvé.

633, route du Fleuve – construction d'une résidence

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer la porte et à ajouter une fenêtre au cabanon;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter les travaux tels que demandés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-120

QUE le conseil municipal accepte et maintienne la recommandation du CCU en ces termes.

19. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 6 032 387

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de la Ferme Hetinor enr. S.E.N.C. afin d'obtenir une recommandation auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE la demande consiste à l'acquisition du lot 6 032 387 au cadastre du Québec, division d'enregistrement Témiscouata à Notre-Dame-du-Portage;

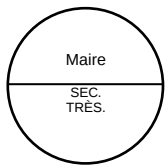
ATTENDU QUE le but de cette acquisition consiste à régulariser une situation d'usage entre deux agriculteurs;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de cette parcelle de terrain n'affecte en rien le potentiel des sols, puisque le demandeur poursuivra l'agriculture sur ce lot;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation à des fins agricoles ne sera pas affectée, car le but est de poursuivre l'activité agricole sur cette parcelle;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation de ce lot n'affecte en rien la production animale dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'a aucun impact négatif sur le potentiel agricole de ce lot et des lots voisins;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MAI 2017

CONSIDÉRANT QUE les plans et documents fournis avec la demande indiquent que le but est de régulariser le titre de propriété puisque le demandeur cultive déjà la parcelle depuis des décennies et que son voisin consent à régler cette situation par la vente de la parcelle, le tout afin de poursuivre les activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE pour procéder à l'aliénation du lot 6 032 387 une demande d'autorisation doit être présentée à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'amène aucune contrainte négative résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'a aucun effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-121

QUE le conseil municipal appuie cette demande d'autorisation puisqu'elle permettra au propriétaire de poursuivre et accroître ses activités agricoles.

20. Octroi du contrat pour la fabrication de l'esplanade en bois

ATTENDU QUE la municipalité a le projet d'aménager le parc de l'Anse dans son programme triennal d'immobilisations 2017-2019 (PTI);

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la municipalité se doit d'assurer une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité 7 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 2 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Multi-Créations est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 20 700 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-122

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de fabrication de l'esplanade de bois entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Multi-Créations selon ces termes.

21. Octroi du contrat pour l'installation de l'esplanade en bois

ATTENDU QUE la municipalité a le projet d'aménager le parc de l'Anse dans son programme triennal d'immobilisations 2017-2019 (PTI);

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la municipalité se doit d'assurer une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité 8 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 3 soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Embellissement RDL inc. est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 25 289,50 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-123

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat d'installation de l'esplanade en bois entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Embellissement RDL inc. selon ces termes.

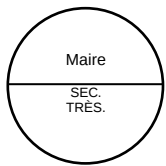
22. Octroi du contrat pour l'aménagement du parc de l'Anse

ATTENDU QUE la municipalité a le projet d'aménager le parc de l'Anse dans son programme triennal d'immobilisations 2017-2019 (PTI);

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation qui doit être envoyé à au moins deux soumissionnaires;

ATTENDU QUE la municipalité se doit d'assurer une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité 4 soumissionnaires et qu'elle a obtenu 2 soumissions;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MAI 2017

CONSIDÉRANT QUE la soumission d'Embellissement RDL inc. est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 71 431,69 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-124

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat d'aménagement du parc de l'Anse entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Embellissement RDL inc. selon ces termes et aussitôt que la demande de révision du protocole d'entente PIQM-MADA sera officielle.

23. Octroi du contrat pour la surveillance des travaux au parc de l'Anse

ATTENDU QUE la municipalité a le projet d'aménager le parc de l'Anse dans son programme triennal d'immobilisations 2017-2019 (PTI);

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Création paysage enr. est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 7 430,00 \$+ taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-125

QUE le Conseil mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le contrat de surveillance des travaux entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Création paysage enr. selon ces termes.

24. Indication pour le 560, route du Fleuve, propriété de Mme Josée Bouchard

ATTENDU QUE la municipalité a fait parvenir une lettre à Mme Josée Bouchard le 11 avril 2017;

ATTENDU QUE les échéances suivantes sont stipulées dans la lettre :

D'ici le vendredi 14 avril 2017 :

Obligation de placarder de façon sécuritaire le bâtiment.

D'ici le vendredi 2 juin 2017 :

Obligation de compléter toute demande de permis et certificat pour la réalisation du projet.

Obligation de démolir le bâtiment et de nettoyer le terrain.

D'ici le vendredi 22 septembre 2017 :

Obligation de débiter la construction de la nouvelle résidence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-126

QUE le conseil municipal officialise cette lettre et approuve les indications données à Mme Josée Bouchard.

25. Projet de location de vélo d'Univers emploi

ATTENDU QU'Univers emploi a proposé un projet de location de vélo à l'école de l'Anse;

ATTENDU QUE le projet ne nécessite aucune aide financière de la part de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en pourparlers avec Patrimoine et Culture du Portage pour l'implantation, l'opération et la logistique de la location des vélos;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-127

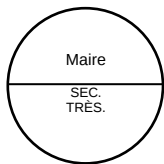
QUE le conseil municipal consente à ce que le projet voie le jour à l'école de l'Anse avec une installation temporaire.

26. Suivi sur le projet Espace villégiature

ATTENDU QUE le projet Espace villégiature vise à appuyer le maintien et même l'essor de la vie récréative, sportive, culturelle, sociale et touristique de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QUE le projet Espace villégiature règle quatre problématiques importantes associées aux situations existantes à la piscine, la bibliothèque et dans le centre du village, à savoir de :

- Revoir le bâtiment de services de la piscine qui est actuellement dans un bâtiment inapproprié, complètement vétuste et assez exigu;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MAI 2017

- Relocaliser la bibliothèque qui est actuellement dans un local inapproprié, difficilement accessible, peu visible et trop exigu;
- Restaurer le mur de soutènement / protection côtière de la piscine;
- Ajouter une toilette publique accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

ATTENDU QUE le budget total du projet Espace villégiature se chiffre à 2 269 212 \$;

ATTENDU QUE la municipalité est encore en attente de la confirmation d'une aide financière de 1 493 814 \$ du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du programme « Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec volet 2 – Fonds des petites collectivités »;

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une aide financière de 500 000 \$ de Développement Économique Canada (DEC) dans le cadre du programme infrastructures Canada 150 (PIC);

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une aide financière de 10 000 \$ de la MRC de RDL dans le cadre du Fonds éolien Viger-Denonville;

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une aide financière de 20 000 \$ de la MRC de RDL dans le cadre du Pacte rural;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à assumer sa part des coûts du projet Espace villégiature, soit un montant de 462 916 \$ par l'entremise de ses excédents affectés ainsi qu'elle garantit l'apport du milieu d'un montant de 250 000 \$ par l'entremise des excédents affectés et non-affectés, puis d'une taxe spéciale en 2017;

ATTENDU QUE la municipalité est sûre de ne pas utiliser la garantie financière pour la part du milieu, car elle s'attend à atteindre ses objectifs de financement à cet égard;

ATTENDU QUE les travaux doivent se faire de l'automne 2017 jusqu'au printemps 2018 et qu'il devient pressant de recevoir des nouvelles du MAMOT pour le programme NFCCQ – FPC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-128

QUE le conseil municipal mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, pour rencontrer le député M. Jean D'Amour afin de faire avancer le dossier et s'assurer de boucler le plan de financement dans les prochaines semaines.

27. Suivi sur l'acquisition de l'église et du presbytère

La municipalité et la Fabrique sont en analyse d'une entente de principe pour conclure un transfert de propriété au montant symbolique de 1 \$ d'ici le début octobre 2017. Il est déjà possible de mentionner que la municipalité et la Fabrique sont sur la même longueur d'onde concernant les dispositions majeures du projet d'entente. La population sera bien sûr consultée sur cette acquisition en temps et lieu. Cette assemblée publique se fera probablement vers la mi-juillet afin de profiter de la présence des estivants.

28. Dossier des ouvrages de protection côtière

ATTENDU QUE la municipalité a été impactée sur la route du Fleuve suite aux événements de décembre 2010;

ATTENDU QUE la municipalité a fait des interventions d'urgence pour réparer et protéger les infrastructures de la route du Fleuve avec l'expertise d'un ingénieur et d'un entrepreneur en décembre 2010;

ATTENDU QUE la municipalité a bénéficié d'une aide financière du Ministère de la Sécurité publique (MSP) dans le cadre du programme spécifique « Hautes marées, vents violents et inondations du 5 et 7 décembre 2010 » pour effectuer ces interventions;

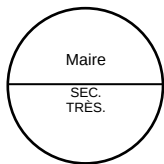
ATTENDU QUE le MSP a fait faire une contre-expertise des interventions et que la municipalité a reçu le rapport en avril 2015;

ATTENDU QUE le rapport de contre-expertise du MSP conclut à des vices de conception et à plusieurs défauts de réalisation par rapport aux interventions réalisées, puis recommande fortement à la municipalité de refaire lesdites interventions;

ATTENDU QU'avec la réception du rapport de contre-expertise du MSP en avril 2015, la municipalité n'a pu aucun recours contre l'ingénieur et l'entrepreneur, conformément au Code civil du Québec (RLRQ c CCQ-1991, art. 2117-2124);

ATTENDU QUE les interventions faites en décembre 2010 ont presque 7 ans d'existence et qu'aucun événement n'est venu déstabiliser les interventions depuis;

ATTENDU QUE la municipalité a tout de même décidé d'étudier la situation et a fait appel au service professionnel d'Environnement CA en juillet 2016;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MAI 2017

ATTENDU QU'une demande de soustraction en vertu de l'article 31.6 de la LQE a été officiellement déposée pour le projet de 2 200 m en novembre 2016 et que cette demande a été refusée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en janvier 2017;

ATTENDU QUE la municipalité préconise de réaliser des interventions sur un tronçon continu sur plus de 2 200 m, considérant autant les techniques « douces » que les « dures », plutôt que sur les quelque 295 m identifiés par le MSP, découpés par section ponctuelle d'intervention et axés seulement sur les techniques dures;

ATTENDU QUE le projet d'ouvrages de protection côtière préconisé par la municipalité vise à intervenir en considération de la récurrence des aléas côtiers et des risques élevés qui y sont reliés;

ATTENDU QUE le projet d'ouvrages de protection côtière préconisé par la municipalité s'inscrit dans une approche globale, intégrée et préventive plutôt que sur une approche partielle, isolée et corrective comme le suggère le MSP;

ATTENDU QU'il y a encore plusieurs contraintes rencontrées par la municipalité par rapport au projet d'ouvrages de protection côtière qui sont présentement à l'étude, notamment par l'Université du Québec à Rimouski, Ouranos, le Conseil du St-Laurent, le Living Lab du Cégep de Rivière-du-Loup, et qui mériteraient probablement des ajustements, tels que :

- Les lois et règlements ne sont pas adaptés à la dynamique côtière, notamment en ce qui concerne l'érosion et la submersion côtières;
- Les programmes de subvention sont actuellement axés sur la correction plutôt que sur la prévention alors que plusieurs analyses avantages-coûts démontrent le bien-fondé d'effectuer le contraire;
- La tenure des propriétés (privées ou publiques) pose un défi de connectivité des interventions et, par conséquent, à permettre le déploiement d'une approche globale et intégrée par zone prioritaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-129

QUE le conseil municipal ne veut pas faire refaire les interventions réalisées suite aux événements de décembre 2010 et demande au Ministère de la Sécurité publique d'appuyer financièrement le projet d'ouvrages de protection côtière de la route du Fleuve sur 2 200 m et du parc de l'Anse sur 190 m tout en l'incitant à instaurer un programme de financement axé sur la prévention, suite aux recommandations des multiples et différents groupes d'étude à l'œuvre.

29. Corvée communautaire pour le nettoyage des parcs et de la rive du St-Laurent/journée de sensibilisation pour la dynamique et la protection côtière sur les lieux

Une corvée communautaire est prévue le samedi 13 mai prochain pour le nettoyage des berges, des parcs de l'Anse et à l'ouest de la municipalité. Il y aura également une activité de sensibilisation de la population à la dynamique et protection côtière.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

30. Mini course du Portage et mini défi Everest

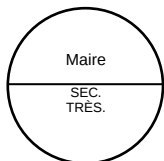
La municipalité et l'école primaire sollicitent la collaboration des citoyens pour assurer la sécurité des enfants de l'école primaire qui participeront à deux activités sportives le 19 mai prochain. Plus de 125 élèves parcourront la route du Fleuve en direction du parc de l'Anse, de 10 h à 10 h 45. Ensuite, ils feront des remontées dans la côte de l'Église en après-midi. Les routes demeureront accessibles en tout temps, mais la collaboration des citoyens est grandement souhaitée pour assurer la sécurité des jeunes.

31. Contrat de service pour un entraîneur de soccer

ATTENDU QUE la municipalité a retenu les services de M. Malcom Doré-Boucher comme entraîneur de soccer. M. Malcom Doré-Boucher a déjà comblé ce poste ces deux dernières années et il a obtenu une évaluation appropriée.

32. Vente de nourriture à la piscine

Suite à la lecture du « Guide d'exploitation des piscines et autres bassins artificiels », document produit par Développement durable, Environnement et Parcs Québec, nous avons pu lire l'article suivant : Interdiction de consommer des aliments ou des boissons (à l'exception de l'eau en bouteille incassable) dans le secteur de la promenade et dans le bassin.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MAI 2017

Nous avons l'intention de faire la vente de hot-dogs les fins de semaine ainsi que de suçons glacés de manière régulière, mais avec cette interdiction, nous constatons que nous devrions conserver nos méthodes actuelles et faire la vente de ce genre de matériel de manière exceptionnelle lors de nos événements spéciaux.

Puisque l'objectif derrière cela n'est pas non plus d'offrir un service à l'ensemble des citoyens, mais plutôt aux usagers de la piscine. Il est peu recommandé de faire la vente de ces produits à l'extérieur de la zone « piscine ». De plus, mettre ce service à l'extérieur du bâtiment créerait probablement une petite compétition au comptoir « La Bette à Cath », chose qui ne serait pas à notre avantage. Donc l'achat d'un petit congélateur sera fait pour la gestion de nos petits événements à la piscine et celui-ci servira à d'autres occasions, comme la Fête nationale.

33. Programmation estivale

La programmation estivale « Un été magistral » sortira le 5 mai et sera envoyée aux citoyens par la poste dès sa réception. La période d'inscription des activités débutera le 22 mai. Une soirée d'information et d'inscription aura lieu le 25 mai. Une partie des membres de l'équipe du Camp de jour seront présents pour collaborer aux inscriptions. La responsable de la piscine ainsi qu'un sauveteur sera présent pour donner de l'information sur le programme piscine et les cours de groupe et privés. Un entraîneur de soccer sera également présent pour recueillir les dernières inscriptions.

Tous sont invités à me faire parvenir leurs commentaires ou suggestions sur la présente programmation d'activités pour les prochaines saisons.

34. Fête nationale

Les préparatifs pour la Fête nationale vont bon train. Le spectacle de la soirée du 23 est trouvé, les jeux gonflables sont réservés ainsi que la maquilleuse et le spectacle pour enfants pour la journée du 24. Quelques détails sont à peaufiner pour l'événement. La programmation détaillée sortira le 9 juin prochain.

VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

Nil

DONS ET PARTICIPATIONS

35. Demande d'aide financière du Corps des cadets 2785 de Rivière-du-Loup

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière du Corps des cadets 2785 de Rivière-du-Loup pour financer ses activités;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne s'accorde pas avec la politique en place et que le conseil municipal ne désire pas y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-130

QUE le conseil municipal n'attribue aucun montant au Corps des cadets 2785 de Rivière-du-Loup.

36. Demande de contribution de l'école secondaire de Rivière-du-Loup

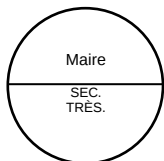
ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière de l'école secondaire de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que le conseil municipal désire y contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-131

QUE le conseil municipal attribue un montant de 100 \$ à l'école secondaire de Rivière-du-Loup.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} MAI 2017

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

37. Dépôt des deux états financiers comparatifs – avril 2017

Attendu que les deux états financiers comparatifs sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec (CMQ, c C-27.1, Art. 176.4).

38. Liste des déboursés approuvés par le conseil municipal ou effectués par délégation – avril 2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois, puis qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diamant, appuyée par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des membres présents,

2017-05-132

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant de 185 306,84 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS/RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

39. Période de questions/réponses facultatives

Des citoyens(ne)s posent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- Esplanade – M. Clermont Pelletier souligne que le projet de l'esplanade en bois au parc de l'Anse est onéreux.
- Ouvrages de protection côtière – M. Clermont Pelletier souligne que les interventions faites en décembre 2010 sont encore en place et qu'il ne voit pas la nécessité de revoir lesdites interventions.

40. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Mme Emmanuelle Garnaud, l'assemblée est levée à 21 h 29.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / secrétaire-trésorier